

 Institut de formation en soins infirmiers Centre hospitalier Lucien Husserl Montée du Docteur Chapuis 38209 Vienne	 PROCEDURE Demande de mutation	Référence : DIRE – 003 - PROC Date MAJ : 12 février 2026 Validité : février 2031 Auteur : A. Delpech, directrice IFSI de Vienne
---	--	---

Destinataires : Etudiants-infirmiers en formation au sein de l'IFSI de Vienne ou en formation dans un autre IFSI et qui souhaitent intégrer l'IFSI de Vienne

Sigles :

- CAC : Commission d'attribution des crédits
- ICOGI : Instance compétente pour les orientations générales de l'institut
- IFSI : Institut de formation en soins infirmiers
- TPSE : Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants
- UE : Unité d'enseignement

I. Objet

Etudiant-infirmier, quel que soit l'IFSI dans lequel il a débuté son parcours de formation

II. Champ d'application

Etudiant-infirmier, quel que soit l'IFSI dans lequel il a débuté son parcours de formation

III. Responsabilités

La directrice et les équipes administrative et pédagogique de l'IFSI de Vienne ont la responsabilité de la mise à jour et la diffusion de la présente procédure.

L'étudiant-infirmier qui veut solliciter un changement d'IFSI a la responsabilité d'appliquer la procédure et d'effectuer les démarches qui lui incombent.

IV. Document de référence

- Arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Règlement intérieur de l'IFSI de Vienne en vigueur au moment de la demande de mutation

 Institut de formation en soins infirmiers Centre hospitalier Lucien Husserl Montée du Docteur Chapuis 38209 Vienne	 PROCEDURE Demande de mutation	Référence : DIRE – 003 - PROC Date MAJ : 12 février 2026 Validité : février 2031 Auteur : A. Delpech, directrice IFSI de Vienne
--	---	---

V. Conduite à tenir

a. Etudiant-infirmier souhaitant intégrer l'IFSI de Vienne

Comment faire la demande ?

L'étudiant-infirmier qui souhaite intégrer l'IFSI de Vienne, après avoir débuté sa formation dans un autre IFSI, doit envoyer une demande de mutation, par courrier postal, à l'intention de :

Madame La Directrice
Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) du Centre hospitalier Lucien Husserl
Montée du Docteur Chapuis
38209 Vienne cedex

La demande de mutation doit, obligatoirement, comporter les documents suivants, envoyés ensemble, **avant le 15 mai de l'année en cours** (le cachet de la poste faisant foi) :

- Lettre de demande de mutation argumentée (avec une description de votre profil, de votre situation et vos motivations)
- Fiche de synthèse de l'IFSI de Vienne + Fiche de choix d'IFSI (en annexe de cette procédure)
- Copie du baccalauréat ou équivalent
- Copies de tous les bilans de stage + Rapports circonstanciés ou complémentaires éventuels
- Copies de toutes les décisions de Commissions d'attribution des crédits (CAC) et/ou des notes attribuées lors des validations des unités d'enseignements (UE)
- Synthèse du suivi pédagogique rédigé par le formateur référent du suivi pédagogique de l'étudiant ou lettre d'appréciation du directeur de l'IFSI concernant l'évolution de l'étudiant dans son parcours de formation et de professionnalisation.
- Relevé des absences justifiées et/ou non justifiées
- Copie des sanctions disciplinaire (ou attestation de l'IFSI d'absence de sanction disciplinaire)
- Copie du certificat médical du service de santé universitaire en cas de demande d'aménagement des conditions de formation
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Copie du permis de conduire + Copie de la carte grise du véhicule utilisé pour se rendre en stage

➤ **Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés**

L'étudiant choisit, par ordre de préférence, les IFSI dans lesquels il souhaite faire une demande de mutation (Il les note 1 – 2 – 3 etc. sur la fiche en annexe)

 Institut de formation en soins infirmiers Centre hospitalier Lucien Husel Montée du Docteur Chapuis 38209 Vienne	 PROCEDURE Demande de mutation	Référence : DIRE – 003 - PROC Date MAJ : 12 février 2026 Validité : février 2031 Auteur : A. Delpech, directrice IFSI de Vienne
---	--	---

Comment est étudiée la demande de mutation

Le dossier sera examiné par la commission d'étude des demandes de mutation de l'IFSI de Vienne, courant juin.

La demande de mutation est également présentée à la Commission d'Intégration Territoriale du Territoire Lyonnais, courant juin.

La commission d'études des demandes de mutation de l'IFSI de Vienne est composée de :

- La directrice de l'IFSI de Vienne
- Le coordonnateur pédagogique et des stages
- Les cadres de santé formateurs, membres de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants (TPSE).

Chaque dossier de demande de mutation complet est examiné par cette commission, selon les critères, présentés à la page suivante. Ces critères sont hiérarchisés par ordre de priorité.

En cas de besoin, la directrice de l'IFSI de Vienne pourra contacter la direction de l'IFSI d'origine de l'étudiant qui demande une mutation, afin d'échanger sur la situation de l'étudiant.

La Commission d'Intégration Territoriale du Territoire Lyonnais est composée de directeurs ou de leurs représentants des IFSI du Territoire Lyonnais. Elle peut proposer une place au candidat à la mutation, en fonction des choix qu'il a exprimé, en fonction des places disponibles dans les IFSI du territoire lyonnais. Après délibération de cette Commission, un seul IFSI répond à l'étudiant qui a fait une demande de mutation. Cet IFSI peut répondre au nom de l'ensemble des IFSI du territoire lyonnais.

 Institut de formation en soins infirmiers Centre hospitalier Lucien Husel Montée du Docteur Chapuis 38209 Vienne	 PROCEDURE Demande de mutation	Référence : DIRE – 003 - PROC Date MAJ : 12 février 2026 Validité : février 2031 Auteur : A. Delpech, directrice IFSI de Vienne
---	--	---

Critères de priorisation des candidatures à la mutation, à l'IFSI de Vienne

Classement par priorité	Critères	Indicateurs	Observations complémentaires
1	Absence de sanction disciplinaire	Pas d'exclusion Pas de blâme	Si avertissement, à nuancer selon le motif
2	Rapprochement géographique	Disposer d'une adresse dans la Région	L'adresse doit être notée dans le dossier Les étudiants du Territoire lyonnais ne sont pas prioritaires pour muter dans un autre IFSI du territoire lyonnais, sauf situation particulière
3	Résultats au cours de la formation	Validation des UE	Pas plus de 4 UE à rattraper
		Appréciations en stage	Pas de stage de rattrapage à effectuer
		Appréciation du formateur référent du suivi pédagogique et/ ou du directeur de l'IFSI	Accent mis sur le comportement en formation et l'assiduité (IFSI et stages)

Un classement des dossiers de demandes de mutation est effectué par la commission d'examen des demandes de mutation. Il est présenté au TPSE du mois de juillet, pour validation.

La mutation n'est acceptée que si des places sont vacantes au sein de la promotion pour laquelle l'étudiant postule. Une demande de mutation peut être acceptée sous réserve d'un passage dans l'année supérieure de formation ou de la validation de sessions de rattrapage.

Après avis du TPSE de juillet, la directrice de l'IFSI envoie un courrier à l'étudiant pour l'informer de la décision prise (acceptation ou rejet de la demande de mutation).

Une confirmation, sous 7 jours francs, est demandé à l'étudiant, par voie postale ou par mail.

 Institut de formation en soins infirmiers Centre hospitalier Lucien Husel Montée du Docteur Chapuis 38209 Vienne	 PROCEDURE Demande de mutation	Référence : DIRE – 003 - PROC Date MAJ : 12 février 2026 Validité : février 2031 Auteur : A. Delpech, directrice IFSI de Vienne
---	--	---

a. Etudiant-infirmier de l'IFSI de Vienne souhaitant changer d'IFSI

L'étudiant-infirmier, en cours de formation au sein de l'IFSI de Vienne, qui souhaite changer d'IFSI, informe son référent de suivi pédagogique, les formateurs référents de sa promotion et la directrice de l'IFSI de Vienne.

Il contacte l'IFSI de son choix, pour connaître les démarches qu'il doit effectuer pour faire sa demande de mutation.

Il tient informé son référent de suivi pédagogique de l'avancée et des résultats de ses démarches.

Sur demande de l'IFSI choisi par l'étudiant, l'IFSI de Vienne pourra communiquer toute information sur son parcours de formation (dossier administratif, dossier scolaire) avant la réponse définitive sur la candidature de l'étudiant. Dans le but de faciliter les démarches de l'étudiant, son accord est réputé acquis pour la transmission de ces éléments d'un IFSI à l'autre.

Si la candidature de l'étudiant est acceptée, l'IFSI de Vienne transmettra à la direction de l'IFSI choisi par l'étudiant le dossier administratif et scolaire de l'étudiant.

Les demandes de mutation quel qu'en soient les résultats sont présentées au TPSE et à l'ICOGI.

 Institut de formation en soins infirmiers Centre hospitalier Lucien Husel Montée du Docteur Chapuis 38209 Vienne	 PROCEDURE Demande de mutation	Référence : DIRE – 003 - PROC Date MAJ : 12 février 2026 Validité : février 2031 Auteur : A. Delpech, directrice IFSI de Vienne
---	--	---

Annexes

Fiche de synthèse IFSI de Vienne

Vous souhaitez demander votre mutation pour intégrer l'IFSI de Vienne, merci de compléter cette fiche de synthèse sur votre parcours, de la faire valider par votre IFSI actuel et de nous l'adresser avec les documents demandés, AVANT LE 15 MAI

Nom :	
Prénoms :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse actuelle :	
Adresse dans la région Rhône-Alpes :	
Adresse mail :	
Téléphone :	
N°INE :	
Avez-vous le permis de conduire (entourer la bonne réponse) : oui non	
Avez-vous un véhicule ? oui non Si oui, précisez : voiture moto vélo	

 Institut de formation en soins infirmiers Centre hospitalier Lucien Husel Montée du Docteur Chapuis 38209 Vienne	 PROCEDURE Demande de mutation	Référence : DIRE – 003 - PROC Date MAJ : 12 février 2026 Validité : février 2031 Auteur : A. Delpech, directrice IFSI de Vienne
---	--	---

IFSI actuel : Nom du directeur : Nom du formateur référent : Date de rentrée en 1^{ère} année : Dans quelle année de formation êtes-vous actuellement : 1^{ère} année – 2^{ème} année – 3^{ème} année Etes-vous actuellement en cours de redoublement : oui non Demande d'intégration à l'IFSI de Vienne en : 1^{ère} année – 2^{ème} année – 3^{ème} année Depuis le début de votre formation, avez-vous reçu une sanction disciplinaire ? oui non Si oui, précisez laquelle, le motif et la date (Joindre une copie de la décision) :
--

Renseignements complémentaires

Avez-vous besoin d'aménagement de formation ? OUI NON Précisez les aménagements souhaités (joindre les justificatifs) :

 Institut de formation en soins infirmiers Centre hospitalier Lucien Husel Montée du Docteur Chapuis 38209 Vienne	 PROCEDURE Demande de mutation	Référence : DIRE – 003 - PROC Date MAJ : 12 février 2026 Validité : février 2031 Auteur : A. Delpech, directrice IFSI de Vienne
---	--	---

Semestre 1 : Joindre le relevé de notes, photocopies des rapports de stage, relevé des absences

Nombre d'ECTS obtenus :

UE non validés (préciser le nombre de sessions) :

Stages (Préciser les lieux et si le stage est validé et/ou si rapport circonstancié) :

Nombre de jours d'absence :

Semestre 2 : Joindre le relevé de notes, photocopies des rapports de stage, relevé des absences

Nombre d'ECTS obtenus :

UE non validés (préciser le nombre de sessions) :

Stages (Préciser les lieux et si le stage est validé et/ou si rapport circonstancié) :

Nombre de jours d'absence :

 Institut de formation en soins infirmiers Centre hospitalier Lucien Husel Montée du Docteur Chapuis 38209 Vienne	 PROCEDURE Demande de mutation	Référence : DIRE – 003 - PROC Date MAJ : 12 février 2026 Validité : février 2031 Auteur : A. Delpech, directrice IFSI de Vienne
---	--	---

Semestre 3 : Joindre le relevé de notes, photocopies des rapports de stage, relevé des absences

Nombre d'ECTS obtenus :

UE non validés (préciser le nombre de sessions) :

Stages (Préciser les lieux et si le stage est validé et/ou si rapport circonstancié) :

Nombre de jours d'absence :

Semestre 4 : Joindre le relevé de notes, photocopies des rapports de stage, relevé des absences

Nombre d'ECTS obtenus :

UE non validés (préciser le nombre de sessions) :

Stages (Préciser les lieux et si le stage est validé et/ou si rapport circonstancié) :

Nombre de jours d'absence :

 Institut de formation en soins infirmiers Centre hospitalier Lucien Husel Montée du Docteur Chapuis 38209 Vienne	 PROCEDURE Demande de mutation	Référence : DIRE – 003 - PROC Date MAJ : 12 février 2026 Validité : février 2031 Auteur : A. Delpech, directrice IFSI de Vienne
---	--	---

Semestre 5 : Joindre le relevé de notes, photocopies des rapports de stage, relevé des absences

Nombre d'ECTS obtenus :

UE non validés (préciser le nombre de sessions) :

Stages (Préciser les lieux et si le stage est validé et/ou si rapport circonstancié) :

Nombre de jours d'absence :

Semestre 6 : Joindre le relevé de notes, photocopies des rapports de stage, relevé des absences

Nombre d'ECTS obtenus :

UE non validés (préciser le nombre de sessions) :

Stages (Préciser les lieux et si le stage est validé et/ou si rapport circonstancié) :

Nombre de jours d'absence :

 Institut de formation en soins infirmiers Centre hospitalier Lucien Husserl Montée du Docteur Chapuis 38209 Vienne	 PROCEDURE Demande de mutation	Référence : DIRE – 003 - PROC Date MAJ : 12 février 2026 Validité : février 2031 Auteur : A. Delpech, directrice IFSI de Vienne
---	--	---

Autres situations que vous souhaitez porter à notre connaissance (césure par exemple)

Motivations à la demande de mutation

Validation de votre IFSI actuel

Coordonnées auxquelles l'IFSI peut être joint pour tous renseignements complémentaires :

Nom du directeur :

Téléphone :

Mail :

Noms du formateur référent de votre suivi pédagogique :

Téléphone :

Mail :

 Institut de formation en soins infirmiers Centre hospitalier Lucien Husel Montée du Docteur Chapuis 38209 Vienne	 PROCEDURE Demande de mutation	Référence : DIRE – 003 - PROC Date MAJ : 12 février 2026 Validité : février 2031 Auteur : A. Delpech, directrice IFSI de Vienne
---	--	---

Annexe

Priorisation des choix d'IFSI

NOM – Prénom :

Afin d'optimiser l'étude de votre dossier, nous vous remercions de nous indiquer, par ordre de priorité, les territoires et les IFSI dans lesquels vous souhaitez poser votre demande. (1 : Votre premier choix – 2 : votre deuxième choix, etc....)

Vos choix

☐ IFSI du Territoire Lyonnais

- | | |
|--|---|
| ☐ Bourg en Bresse Orsac CPA | ☐ Lyon Croix-Rouge |
| ☐ Bourg en Bresse Fleyriat | ☐ Compétences |
| ☐ Bourgoin Jallieu | ☐ Lyon Ocellia |
| ☐ Bron Vinatier | ☐ Lyon Rockefeller |
| ☐ Bugey Hauteville | ☐ Lyon Saint Joseph Saint Luc |
| ☐ Hospices Civils de Lyon
Clémenceau | ☐ Vienne |
| ☐ Hospices Civils de Lyon
Esquirol | ☐ Villefranche Hôpitaux Nord-
Ouest |

☐ IFSI Auvergne

(Aurillac, Clermont-Ferrand, Le Puy en Velay, Montluçon, Vichy)

☐ IFSI Grenoble-Alpes

(Ambilly, Aubenas, Chambéry, Grenoble, Montélimar, Pringy, Privas, Saint Egrève, Thonon les bains)

☐ IFSI GHT Loire

(Annonay, Montbrison, Roanne, Saint Chamond, Saint-Etienne)

☐ Autres IFSI (Précisez)